

ÉLARGISSEMENT DE L'ACCESSIBILITÉ AUX RESSOURCES DE L'ENSEMBLE DES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES CANADIENNES

Toronto (Ontario) – À compter du 2 janvier 2008, une nouvelle entente facilitera l'accès au bassin des ressources documentaires de l'ensemble des bibliothèques universitaires par les professeurs, les chercheurs, les étudiants et les diverses catégories d'utilisateurs de toutes les universités canadiennes.

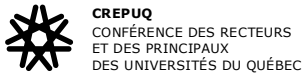


Cette entente a pour objet la simplification et l'harmonisation des procédures d'accès aux services de prêt entre bibliothèques et de livraison des documents entre les bibliothèques universitaires canadiennes. Parmi ses plus importantes stipulations figurent notamment les précisions suivantes :



The Council of Prairie and
Pacific University Libraries

- Le prêt de monographies entre les bibliothèques universitaires canadiennes est gratuit;
- Le délai maximal de traitement des demandes d'emprunt entre bibliothèques sera de quatre jours ouvrables;
- La durée de la période de prêt est étendue à trois semaines;
- La tarification des copies d'articles et d'autres objets non retournables à l'expéditeur est uniformisée.



La conclusion de cette entente s'appuie sur l'engagement de chacune des bibliothèques universitaires de s'efforcer à exploiter les ressources disponibles localement avant de recourir aux ressources et aux services des autres bibliothèques canadiennes.



Les quatre parties à l'entente sont la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), le Conseil des bibliothèques universitaires de l'Atlantique/Council of Atlantic University Libraries, le Council of Prairie and Pacific University Libraries (COPPUL) et le Ontario Council of University Libraries.

Cette nouvelle entente des quatre regroupements régionaux des bibliothèques universitaires canadiennes s'appuie sur le succès de l'Entente sur la réciprocité du privilège d'emprunt direct conclue en 2002 dans le but d'étendre le privilège d'emprunt direct à l'ensemble du personnel du secteur de l'enseignement et de la recherche, aux étudiants diplômés, ainsi qu'aux autres catégories de personnel des établissements universitaires canadiens.

« Cette nouvelle entente sur la réciprocité des services de prêt entre bibliothèques reflète bien les efforts déployés par les bibliothèques universitaires canadiennes en vue de promouvoir la recherche et l'innovation. Aucune bibliothèque universitaire ne peut prétendre

répondre seule à tous les besoins d'information de l'ensemble de la communauté de ses usagers. C'est donc par la mise en commun de leurs ressources documentaires que les bibliothèques universitaires canadiennes réussiront à répondre adéquatement à ces besoins et à soutenir efficacement l'enseignement et la recherche au Canada » (Cynthia Archer, Directeur de la bibliothèque de l'Université York et présidente du Ontario Council of University Librarian).

-30-

Pour plus d'information :

Lynne F. Murphy
CAUL/CBUA
(902) 867-2267
<mailto:lmurphy@stfx.ca>
<http://www.caul-cbu.ca>

Alexander (Sandy) Slade
COPPUL
(250) 391-2554
<mailto:coppul@royalroads.ca>
<http://www.coppul.ca>

Onil Dupuis
CREPUQ
(514) 288-8524
<mailto:onil.dupuis@crepuq.qc.ca>
<http://www.crepuq.qc.ca>

Kathy Scardellato
OCUL
(416) 946-0578
<mailto:kathy.scardellato@ocul.on.ca>
<http://www.ocul.on.ca>